

AMNESTY INTERNATIONAL

DÉCLARATION PUBLIQUE

19 février 2015

Index : MDE 11/011/2015

Bahreïn. Le harcèlement et les manœuvres d'intimidation visant la principale formation d'opposition se poursuivent sans relâche

Jeudi 19 février, Amnesty International a appelé les autorités de Bahreïn à respecter pleinement la liberté d'association et d'expression, alors qu'elles s'apprêtent à poursuivre en justice la principale formation politique d'opposition.

Le 17 février, le ministère de l'Intérieur a annoncé qu'il avait saisi le parquet afin de poursuivre la Société nationale islamique Al Wefaq pour « violations s'apparentant à des infractions punies par la loi ».

Selon lui, cette décision fait suite à des déclarations publiées par Al Wefaq sur ses comptes Twitter et son site Internet qui incitaient à la haine envers le gouvernement bahreïnite et un gouvernement étranger. Al Wefaq est en outre accusé d'avoir diffusé de fausses informations susceptibles de porter atteinte à la paix civile et à la sécurité nationale, ainsi que d'avoir appelé à des rassemblements illégaux.

Cette formation d'opposition a indiqué à Amnesty International qu'elle n'avait encore reçu aucune notification ou citation à comparaître devant le parquet se rapportant aux accusations du ministère de l'Intérieur.

Elle est sans cesse prise pour cible par les autorités depuis qu'elle a décidé, avec d'autres formations politiques d'opposition, de boycotter les élections de novembre 2014. Elle fait également l'objet d'une action en cours engagée en juillet 2014 pour des infractions présumées à la Loi relative aux associations politiques, bien qu'elle ait soumis au ministère de la Justice un rapport sur le déroulement et les résultats de son Assemblée générale en décembre 2014.

Après les élections, les autorités s'en sont prises à ses dirigeants. Son secrétaire général, Ali Salman, a été inculpé de plusieurs infractions, notamment d'incitation à renverser le gouvernement par la force, malgré ses multiples appels en faveur de manifestations pacifiques. Son arrestation et son placement en détention, le 28 décembre 2014, ont suivi de quelques jours sa réélection à la tête d'Al Wefaq. Son procès devant la Haute Cour criminelle à Manama reprendra le 25 février.

Un autre haut dirigeant d'Al Wefaq, Sayed Jamil Kadhem, a été arrêté une nouvelle fois le 15 février au tribunal après qu'un juge a confirmé en appel sa condamnation à six mois de prison et 500 dinars (environ 1 168 euros) d'amende. Il avait été déclaré coupable et condamné le 13 janvier par le tribunal pénal de première instance de Manama après que

la Haute commission électorale, présidée par le ministre de la Justice, eut déposé une plainte l'accusant de nuire au processus électoral. Arrêté le 14 janvier 2015 pour purger sa peine, il avait été libéré sous caution lors de la première audience de son procès en appel le 1^{er} février.

Sayed Jamil Kadhem, président du conseil consultatif d'Al Wefaq, a été inculpé en octobre 2014 au titre de la Loi de 2002 relative à l'exercice des droits politiques pour avoir « porté atteinte à la liberté des élections en les perturbant et en diffusant de fausses informations à leur sujet en vue d'influer sur leur résultat », après avoir publié sur Twitter un message faisant état d'« argent politique » proposé à des personnes pour qu'elles se présentent aux élections de novembre 2014. Il avait également appelé sur ce réseau social à un boycott des élections.

Les mesures visant Ali Salman et Sayed Jamil Kadhem montrent clairement que le gouvernement est résolu à museler la principale formation politique d'opposition représentant la population chiite, majoritaire dans le pays. Amnesty International exhorte les autorités de Bahreïn à abandonner toutes les poursuites engagées contre ces dirigeants d'Al Wefaq, car ils ont été arrêtés uniquement pour avoir exprimé pacifiquement leurs opinions. L'organisation les considère tous deux comme des prisonniers d'opinion et demande leur libération immédiate et sans condition.

FIN